

Département de la Guadeloupe
Arrondissement de Basse-Terre

Commune de VIEUX-HABITANTS

Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 15 septembre 2026

Effectif du Conseil : 29

Présents : 23

Absents excusés : 06

Absent : 00

Procurations : 05

Sens du Vote

Pour : 24

Contre : 00

Abstention : 04

Par suite d'une convocation en date du 09 septembre 2026, les membres composant le Conseil Municipal de Vieux-Habitants, se sont réunis à la salle de délibération, le **Mardi 15 septembre 2026 à 18h40** sous la présidence de Monsieur **Jules OTTO**, Maire.

Etaient présents : Jules **OTTO**, Jacqueline **TASSIUS**, Frédéric **OTTO**, Ernand **BOULON**, Véronique **GOMBAULD**, Amour **GABALI**, Jody **AMIENS**, Jean-Marie **LINON**, Albert **AIRA**, Yvon **TOI OTTO**, Virginie **GUILLAUME**, Gaston **GERAN**, Martine **ZIOUKA**, Hubert **NANOR**, Ketty **LANCIEN**, Luigi **LANCASTRE**, Sandrine **VITALIS**, Aurélie **ALBERT**, Prescilla **PERAIRE**, Jean-Claude **BLONDIN**, Elvire **FRANCISQUE**, Morgan **ARBAU**, Leslie **GERAN**.

Absents excusés : Cindy **DARMIN**, Anne-Marie **CANGOU**, Louis-Jules **DARES**, Sonia **JEREMIE CAMALET**, Nicolas **BRESLAU**, Jennifer **LINON**.

Procurations : Cindy **DARMIN** donne procuration à Véronique **GOMBAULD**, Anne-Marie **CANGOU** donne procuration à Jacqueline **TASSIUS**, Louis-Jules **DARES** donne procuration à Ketty **LANCIEN**, Sonia **JEREMIE CAMALET** donne procuration à Sandrine **VITALIS**, Jennifer **LINON** donne procuration à Jean-Claude **BLONDIN**.

N° de délibération : 05
Date de transmission
en préfecture :
21 SEP. 2026

Secrétaire de séance : Prescilla **PERAIRE**

Désignation de deux membres pour siéger
à la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID)

L'article 1650-A du CGI prévoit l'instauration d'une commission intercommunale des impôts directs (CIID) dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI) soumis de plein droit ou sur option au régime de la fiscalité professionnelle unique. Dans cette situation, la CIID se substitue à la CCID de chaque commune membre de l'EPCI en ce qui concerne les locaux professionnels, les biens divers et les établissements industriels.

En présence d'une CIID, la CCID de chaque commune membre de l'EPCI reste compétente sur les locaux d'habitation et le non bâti.

Par courrier du 27 juillet 2026, le Président de la Communauté d'Agglomération Grand Sud Caraïbe, M. Thierry **ABELLI** demande à Monsieur le Maire, de lui transmettre les deux contribuables désignés par le Conseil Municipal.

Les commissaires de la CIID doivent :

- Être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne ;
- Avoir au moins 18 ans ;
- Jouir de leurs droits civils ;
- Être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune ;

-Être familiarisés avec les circonstances locales, et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux de la commission.

Monsieur le Maire propose de désigner les deux contribuables suivants :

NOM	PRENOM	ADRESSE
1-CAIRO	Claude	Venier
2-LOUISY-JOSEPH	LUC	Tarare

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Décide à la majorité (4 Abstentions)

Article 1 : D'approuver les deux contribuables énumérés ci-dessus, susceptibles de siéger au sein de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) conformément à l'article 1650-A du Code Général des Impôts.

Article 2 : D'adresser un exemplaire de la présente délibération à Monsieur le Préfet de Région et à Monsieur le Directeur de la DGFIP.

Pour expédition conforme

Le Maire



Jules OTTO

Acte certifié exécutoire
Réception en Préfecture :

Publication :

Affichée le 22 SEP. 2026